



Bruges

Le 16/04/2026
DEC-2026-49
PTO/Centre Juridique/GA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260416-DEC-2026-49-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2026
Publication : 21/05/2026

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Back to the 80's » le 30 mai 2026 au Parc Treulon, 6 Rue du Carros à Bruges,

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Back to the 80's » proposé à l'association SHOW ME THE SOUND, dont le siège social est situé 13, Rue de la Santé 35 000 RENNES, représentée par Monsieur Ronan MASSON, en sa qualité de Président,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Back to the 80's » avec l'association SHOW ME THE SOUND (SIRET 522 422 237 00027) pour une représentation le 30 mai 2026 au Parc Treulon, 6 Rue du Carros à Bruges,
- **De payer** à l'association SHOW ME THE SOUND, sur présentation d'une facture, la somme de **1 900€ HT soit 2 004,50€ TTC** (TVA 5,5%)
- **De prendre en charge** directement les taxes et droits d'auteurs (SACEM)

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire

Frédéric Giro
Frédéric GIRO